

16 avr. 1946

67LM 1/55

05 m^e 54

67 LM 1/55

**SOCIÉTÉ
NATIONALE**
des
**CHEMINS DE FER
FRANÇAIS**

ORDRE DU JOUR N° 54

Paris, le 14 avril 1944

Aff.

P

Le Directeur Général

porte à la connaissance du personnel la lettre dont ci-dessous traduction qu'il a reçue du délégué du Ministre des Communications allemand en France et sur laquelle il appelle tout particulièrement l'attention du Personnel :

Le Directeur Général,

R. LE BESNERAIS.

Paris, le 31 mars 1944.

H.V.D. PARIS

E 36 L 1 Bmas

S.N.C.F.

Direction Générale
PARIS

OBJET : Affectation de personnel de surveillance allemand.

En vue de la protection des installations ferroviaires françaises contre des actes de sabotage, les autorités allemandes ont, depuis quelque temps, augmenté l'importance de leur personnel de surveillance. Celui-ci a reçu pour instruction de faire immédiatement usage de ses armes à feu après une sommation trois fois répétée ou lorsque des personnes arrêtées, aux fins de contrôle, font des gestes suspects.

Afin d'éviter que par suite de cette mesure des agents de la S.N.C.F. ne soient blessés, nous estimons qu'il est nécessaire d'adresser un avertissement général à tous les agents. Nous vous demandons de leur recommander instamment de s'arrêter dès la première sommation et de lever les mains. Il y a lieu d'éviter dans tous les cas des gestes susceptibles de créer des malentendus par exemple celui de mettre la main à la poche pour présenter les papiers d'identité, etc...

Nous vous demandons de nous adresser une copie de l'avertissement que vous aurez publié.

Signé : WINTGEN.